



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La nouvelle version du « plan pollinisateurs »

Question écrite n° 40171

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la nouvelle version du « plan pollinisateurs », mise en consultation publique, depuis le lundi 28 juin 2021. En effet, une révision de l' « arrêté abeilles » de 2003 serait nécessaire pour la protection des pollinisateurs, qui sont mis en péril par l'extension des horaires de traitement phytosanitaire. En outre, la révision concernant l'utilisation des produits insecticides et acaricides, en période de floraison, n'est pas prévue. Or l'octroi de ces dérogations serait fondé, selon les apiculteurs, sur la base de tests non-adaptés. De plus, de nouvelles dérogations prévues auront des conséquences, notamment en raison des délais de saisine de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), souvent trop longs, pour l'examen des nouveaux produits concernés. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour améliorer la rédaction de « l'arrêté abeilles », afin de préserver l'apiculture.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40171

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5703

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)